

DÉLIBÉRATION N° CB 18-8 DU 21 JUIN 2018

**relative à l'adoption de la synthèse provisoire des questions importantes du bassin
et au calendrier et au programme de travail pour la mise à jour du Schéma directeur
d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)**

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu la directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L123-19, L212-2 et R212-6,
- Vu la délibération n°CB 17-15 du 6 décembre 2017 approuvant le règlement intérieur du comité de bassin,
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Seine-Normandie,
- Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 21 juin 2018,

Considérant l'obligation de mettre à disposition et d'informer le public et certaines assemblées sur le calendrier et le programme de travail indiquant les modalités d'élaboration ou de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et la synthèse provisoire des questions importantes qui se posent dans le bassin en matière de gestion de l'eau,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le comité de bassin adopte le projet de calendrier et de programme de travail indiquant les modalités de mise à jour du SDAGE et le projet de synthèse provisoire des questions importantes sur les enjeux du bassin Seine-Normandie.

Article 2

Le comité de bassin décide de soumettre les documents, à compter de novembre 2018, à la consultation du public pour une durée de 6 mois et à l'avis des assemblées pour une durée de 4 mois. Il demande au secrétariat technique de bassin de procéder à la mise en œuvre de cette consultation du public et des assemblées.

**La Secrétaire
du comité de bassin**



Patricia BLANC

**Le Président
du comité de bassin**



François SAUVADET